

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00363

Numéro SIREN : 354 095 093

Nom ou dénomination : ORKIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 7539

ORKIS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 610 Rue Georges Claude
Pôle d'Activité d'Aix les Milles
13852 AIX-EN- PROVENCE Cedex 3
RCS AIX-EN-PROVENCE 354 095 093

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 22 JUIN 2023

L'an 2023
Le 22 Juin à 11 h

Monsieur André CAPURRO, Président de la SAS ORKIS,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la fin des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants
- Régularisation des formalités auprès du Greffe
- Délégation de pouvoirs

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle qu'en date du 09/02/2015, les mandats

- du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Didier ATTARD, 79 Rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS
- du Commissaire aux comptes suppléant, Madame Stéphanie FOUQUES, Domaine de Sulauze, 13140 MIRAMAS

sont arrivés à expiration et n'ont pas été renouvelés.

DEUXIEME DECISION

Le Président étant investi, en vertu des Statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en tout circonstance au nom de la Société, est ainsi autorisé à procéder à la régularisation des formalités juridiques afférentes à la mise à jour des informations apparaissant sur le KBIS, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence.

En suite de la première décision, il effectuera en conséquence les formalités relatives à la fin des mandats du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Didier ATTARD et du Commissaire aux comptes suppléant, Madame Stéphanie FOUQUES.

TROISIEME DECISION

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions du Président est établi sous forme d'un écrit électronique et signé électroniquement.

La date d'effet des décisions mentionnées dans le présent procès-verbal est arrêtée au 22 Juin 2023.

Le procès-verbal du présent acte, signé électroniquement par le Président, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Monsieur André CAPURRO
Président